

LISTE DES ORGANISMES IMPORTANTS

CARPV :

Cet organisme réservé aux vétérinaires libéraux gère 3 régimes :

- Le régime de base :

- la cotisation du régime de base devient entièrement proportionnelle aux revenus,
- la retraite est transformée en un système par points, l'âge minimal d'attribution de la retraite de base au taux plein est aligné sur celui du régime général.

- La retraite complémentaire

- obligatoire pour les vétérinaires exerçant, à titre exclusif, principal ou accessoire, une activité vétérinaire non salariée et régulièrement inscrits à l'Ordre national des Vétérinaires
- facultatif et volontaire pour les vétérinaires ayant cessé d'être affiliés à titre obligatoire et à jour de leurs cotisations, et pour les vétérinaires français exerçant à titre libéral dans les territoires d'Outre-Mer ou à l'étranger.

C'est **un régime par répartition :**

Les cotisations payées par les cotisants servent à payer les retraites des ayants droits (les retraités et leurs conjoints survivants).

Dans le cas d'une profession en expansion comme la nôtre, le régime produit des réserves depuis 30 ans dans le but de prévoir les retraites des générations futures

C'est **un régime points par :**

Les cotisations donnent attribution de points dont la valeur de service à la retraite est déterminée chaque année par le Conseil d'Administration.

- Le Régime Invalidité – Décès

Ce régime est un régime de prévoyance, qui assure des prestations temporaires suite à un accident de la vie, sous réserve d'une cotisation annuelle.

Ce régime prévoit :

- En cas de décès de l'adhérent :
 - un capital décès aux ayant droits
 - une rente de survie au conjoint
 - une rente aux orphelins
- En cas d'invalidité de l'adhérent :
 - une pension d'invalidité
 - le maintien des garanties du présent régime et du régime complémentaire sans versement de cotisation

Les prestations sont les mêmes de la première année de cotisation à la dernière.

Dans le cadre des lois actuelles de la Sécurité Sociale auxquelles notre organisme est strictement tenu, seuls les conjoints mariés et les enfants reconnus par le vétérinaire peuvent bénéficier de ces prestations.

Il existe 3 classes :

- la classe **MINIMUM** est **obligatoire**,
- la classe **MEDIUM** (anciennement CONFORT) offre des **garanties doubles** de la classe minimum pour une cotisation double. Elle est optionnelle.
- la classe **MAXIMUM** (anciennement SECURITE) offre des **garanties triples** de la classe minimum pour une cotisation triple. Elle est optionnelle.

L'ensemble des cotisations versées à la CARPV sont déductibles des revenus.

La retraite professionnelle est une échéance qui paraît lointaine aux jeunes confrères qui doivent faire face à de lourds engagements pour assurer leur installation ; cependant **la retraite doit se préparer dès le début de l'exercice** professionnel.

Caisse Autonome de Retraite et de Prévoyance des Vétérinaires (C.A.R.P.V.)

64 Av POINCARE

75116 Paris

Tél. 01.47.70.72.53 – Fax 01.53 24 92 17 - <http://carpv.wanadoo.fr>

L'URSSAF

L'Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, l'URSSAF, est l'organisme chargé de collecter les cotisations des Allocations Familiales (AF) de la cotisation sociale généralisée (CSG), du remboursement de la dette sociale (RDS) et de la contribution pour la formation professionnelle des employeurs et travailleurs indépendants (CFP). Le paiement des cotisations ouvre droit aux prestations des allocations familiales.

Le site internet de l'URSSAF permet d'avoir l'ensemble des renseignements ci-dessous mis à jour <http://www.urssaf.fr>

La partie plus spécifique dédiée aux travailleurs indépendants est accessible directement par le lien ci-contre : [URSSAF - Professions indépendantes](#)

URSSAF compétente:

C'est le lieu d'exercice qui la détermine :

Vous trouverez toutes les adresses sur le site internet: [Rechercher l'adresse de votre URSSAF](#)

CAISSES D'ASSURANCE MALADIE

CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DES PROFESSIONS LIBERALES PROVINCE

44 boulevard de la Bastille
75578 - PARIS cedex 12
Tél : 01.53 33 56 56

CAISSE MUTUELLE PARISIENNE DES PROFESSIONS LIBERALES

Tour Franklin
Défense 8
92042 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél : 01.41.26.27.28

RAM - GAMEX

15 avenue henri laudier
18034 – BOURGES cedex 9
Tél : 0811 012 012